

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montigny-en-Ostrevent

Dossier n° **DP 059 414 16 00049**
Date de dépôt : **12 août 2016**
Demandeur : **M. DE CESARE Salvatore**
Nature du projet : **Remplacement des fenêtres et de la porte en façade avant**
Adresse du terrain : **54 rue Delcambre**
59182 Montigny-en Ostrevent

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 12 août 2016 par M. DE CESARE Salvatore demeurant 54 rue Delcambre à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- remplacement des fenêtres et de la porte en façade avant ;
- sur un terrain situé 54 rue Delcambre à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/03/2003, modifié les 19/03/2004 et 26/05/2009 ;

Vu les révisions simplifiées approuvées les 15/04/2008, 05/12/2008, 12/07/2013 et 28/06/2016 ;

Vu l'avis de la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord, en date du 06/10/2016 ;

ARRÊTE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le **11 OCT. 2016**
Le Maire,



Jean-Luc COQUERELLE

Observations :

Le demandeur prendra connaissance de l'avis du service ci-joint :
- DRAC des Hauts-de-France – UDAP du Nord

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.